

Un changement aux projecteurs sans haute définition, à tube à rayons cathodiques du numéro tarifaire 8540.12.aa comprenant une enveloppe de verre visée à l'alinéa b) de la note 4 du chapitre 85, de la sous-position 8528.69 des projecteurs incomplets ou non finis (y compris les assemblages de projecteurs composés des parties visées par les alinéas a), b), c), et e) de la note 3 du chapitre 85, plus un bloc d'alimentation), mais ne comportant pas un tube à rayons cathodiques, de la sous-position 8528.69 ou de toute autre position, sauf des numéros tarifaires 8540.12.aa ou 8540.91.aa;

Un changement aux projecteurs à haute définition, à tube à rayons cathodiques, de la sous-position 8528.69 des projecteurs incomplets ou non finis (y compris les assemblages de projecteurs composés des parties visées par les alinéas a), b), c), et e) de la note 3 du chapitre 85, plus un bloc d'alimentation), mais ne comportant pas un tube à rayons cathodiques de la sous-position 8528.69 ou de toute autre position, sauf des numéros tarifaires 8540.12.bb ou 8540.91.aa;

Un changement aux projecteurs incomplets ou non finis (y compris les assemblages de projecteurs composés des parties visées par les alinéas a), b), c), et e) de la note 3 du chapitre 85, plus un bloc d'alimentation), mais ne comportant pas un tube à rayons cathodiques, un écran plat ou écran similaire, de la sous-position 8528.69 de toute autre position, sauf du numéro tarifaire 8529.90.dd; ou